

PRÉSENTATION DES ARTICLES POUR LA
REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

La Revue internationale de la Croix-Rouge invite ses lecteurs à lui adresser des articles relatifs aux divers centres d'intérêt humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ceux-ci seront pris en considération en fonction de leur valeur et du programme annuel thématique de la *Revue*.

● Les manuscrits peuvent être présentés en *français* ou en *anglais* ou en *espagnol* ou en *arabe* ou en *allemand*.

Les textes seront dactylographiés en double interligne et ne devront pas dépasser 20 pages, soit 4 000 mots. L'envoi de disquettes sera très apprécié (Logiciel Wordperfect 5.1 avec fichier ASCII).

● Toutes les notes, **au maximum 30**, seront numérotées à la suite tout au long de l'article. Il est recommandé de les présenter à la fin du texte, dactylographiées en double interligne.

● Les références bibliographiques comprendront au minimum les indications suivantes: a) pour les livres, initiales et nom de l'auteur (dans cet ordre), titre de l'ouvrage (souligné), lieu de publication, maison d'édition et année de publication (dans cet ordre), puis numéro de la page (p.) ou des pages (pp.) auxquelles on se réfère; b) pour les articles, initiales et nom de l'auteur, titre de l'article entre guillemets, titre du périodique (souligné), lieu de publication, date du numéro et page (p.) ou pages (pp.) auxquelles on se réfère. Les titres des articles, des livres et des périodiques seront indiqués dans la langue originale.

● Les manuscrits non publiés ne sont pas rendus.

● Les ouvrages envoyés à la rédaction seront mentionnés dans la liste des publications reçues et, s'il y a lieu, feront l'objet d'un compte rendu.

● Les manuscrits, la correspondance relative à la publication et les demandes d'autorisation de reproduire des textes parus dans la *Revue* seront adressés au rédacteur en chef.

Les articles, études et autres textes signés émanant de sources autres que le CICR n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le CICR souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

PRIX PAUL REUTER

Créé en 1983, grâce au don fait au CICR par le professeur Paul Reuter, ancien professeur honoraire de l'Université de Paris, membre de l'Institut de droit international, le Fonds Reuter a deux objectifs. Ses revenus servent, d'une part, à encourager une œuvre ou une entreprise dans le domaine du droit international humanitaire et de sa diffusion et, d'autre part, à financer le Prix Paul Reuter.

Ce prix, d'un montant de 2000 francs suisses, est destiné à couronner une œuvre marquante dans le domaine du droit international humanitaire. Jusqu'à ce jour il a été attribué à trois reprises: la première fois, en 1985, à *M. Mohamed El Kouhène*, docteur en droit, pour sa thèse intitulée «Les garanties fondamentales de la personne dans les instruments de droit humanitaire et les droits de l'homme», la deuxième fois, en 1988, à *M^{me} Heather A. Wilson*, également docteur en droit, pour sa thèse intitulée «International Law and the Use of Force by National Liberation Movements». Lors de sa troisième attribution, en 1991, il a été remis à titre exceptionnel à deux candidats: *M. Edward K. Kwakwa*, docteur en droit, pour sa thèse intitulée «Trends in the International Law of Armed Conflict: Claims Relating to Personal and Material Fields of Application», et *M. Alejandro Valencia Villa*, avocat, pour son ouvrage intitulé «La humanización de la guerra: la aplicación del derecho internacional humanitario al conflicto armado en Colombia».

Le prix sera attribué pour la quatrième fois en **1994**. Selon le règlement du prix, le candidat devra remplir les conditions suivantes:

1. L'œuvre doit mieux faire connaître ou comprendre le droit international humanitaire.
2. Elle ne doit pas encore être publiée ou avoir été publiée récemment, soit en 1992 ou 1993.
3. Les auteurs remplissant les conditions précitées pourront faire acte de candidature auprès de *M. Paolo Bernasconi, président de la Commission du Fonds, CICR* (19, avenue de la Paix, CH - 1202 Genève) dans les meilleurs délais et au plus tard le **15 novembre 1993**.
4. Le dossier de candidature (en français, en anglais ou en espagnol) contiendra:
 - une brève notice biographique du candidat,
 - la liste de ses publications,
 - le texte intégral de l'ouvrage soumis à la Commission, en trois exemplaires.

Jean de Preux
DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE
TEXTES DE SYNTHÈSE

De 1985 à 1989, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* a publié neuf textes de synthèse juridiques consacrés aux divers aspects du droit international humanitaire. L'auteur, **Jean de Preux**, ancien conseiller juriste au CICR, a adopté une approche didactique pour traiter successivement de thèmes majeurs du droit humanitaire (exemples: le statut de combattant et de prisonnier de guerre) et guider le lecteur en mettant l'accent sur des mots et expressions-clés relatifs à chacun des thèmes traités (exemple: les combattants: statut, respect du droit des conflits armés, perte de statut, condition générale de visibilité, portée de la règle de visibilité, etc.). Le but étant de faciliter l'enseignement du droit humanitaire, tant aux personnes averties qu'aux profanes, quels que soient les milieux auxquels ils appartiennent.

L'accueil très favorable réservé à ces neuf textes de synthèse par les agents diffuseurs du droit international humanitaire au sein des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et dans les milieux académiques, notamment, a incité la *Revue* à rassembler ces textes sous la forme d'un recueil. Par son caractère accessible et sa maniabilité, cet ouvrage devrait rendre les plus grands services aux enseignants, aux étudiants ainsi qu'au simple lecteur intéressé.

Ces textes de synthèse traitent des sujets suivants:

Puissance protectrice
Protection des populations civiles
contre les effets des hostilités
Protection spéciale des femmes
et des enfants
Identification
Capture
Secours
Statut de combattant
et de prisonnier de guerre
Conventions et Etats neutres
Respect de la personne
dans les Conventions de Genève

Ce recueil sera publié en *français, anglais et espagnol*. Il est vendu au prix de Fr.s. 8.

Les commandes sont à adresser au CICR, division de l'Information publique.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* est l'organe officiel du Comité international de la Croix-Rouge. Publiée depuis 1869, elle a porté à l'origine le titre de «Bulletin international des Sociétés de secours aux militaires blessés», puis de «Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge».

Organe de réflexion, d'opinion et de référence sur la mission et la doctrine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* est également une publication spécialisée dans le droit international humanitaire et d'autres aspects de l'action humanitaire.

Chronique des activités internationales du Mouvement, qui garde la mémoire des événements, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* entretient un courant d'informations et constitue un lien entre les composantes du Mouvement.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* paraît, une fois tous les deux mois, en quatre éditions principales:

en français: REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE (depuis octobre 1869)

en anglais: INTERNATIONAL REVIEW OF THE RED CROSS (depuis avril 1961)

en espagnol: REVISTA INTERNACIONAL DE LA CRUZ ROJA (depuis janvier 1976)

en arabe: المجلة الدولية للصليب الأحمر
(depuis mai-juin 1988)

Elle publie également, en allemand, depuis janvier 1950, un cahier d'*Extraits* des textes parus dans les éditions principales.

RÉDACTION: Jacques Meurant, d' sc. pol., rédacteur en chef

ADRESSE: Revue internationale de la Croix-Rouge

19, avenue de la Paix

CH - 1202 - Genève, Suisse

ABONNEMENTS: un an 30 francs suisses ou US\$ 18

le numéro 5 francs

Comptes de chèques postaux: 12 - 1767-1 Genève

Compte bancaire: 129.986.0 Société de Banque Suisse, Genève

Le *Comité international de la Croix-Rouge* (CICR) et la *Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* forment, avec les *Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Institution humanitaire indépendante, le CICR est à l'origine du Mouvement. Intermédiaire neutre en cas de conflits armés et de troubles, il s'efforce d'assurer, de sa propre initiative ou en se fondant sur les Conventions de Genève, protection et assistance aux victimes des conflits armés internationaux et non internationaux et des troubles et tensions internes.

REVUE INTERNATIONALE

Dossier

VIOLENCE INTERNE

**L'action du CICR face aux
situations de violence interne**

*Normes humanitaires
et violence interne:
nouveaux développements*

**Applicabilité du droit international
humanitaire aux Forces des Nations Unies
pour le maintien de la paix**

**Action humanitaire et
opérations de maintien de la paix**

